Conséquences et alternatives pour nos moyens de transport

Nos logements consomment de l'énergie lors de leur fabrication mais surtout en fonction de la manière selon laquelle nous vivons dans ces logements. La manière dont nous les chauffons par exemple ou encore la manière dont nous utilisons les appareils électroniques qui peuplent nos maisons. Des actions simples et d'une grande efficacité sont possibles : Réduire notre chauffage à 19°C, changer notre chaudière à fioul, privilégier la collocation...

L'État a également sa part à jouer notamment pour inciter à la rénovation des logements dans un double objectif de lutte contre les émissions et contre la précarité énergétique.

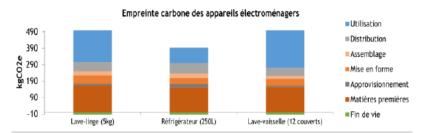
Le logement, émetteur de CO2 de la construction à l'utilisation

Le logement génère une quantité non négligeable de carbone que ça soit par la construction, les équipements ou les énergies dépensées pour l'habitat. Pour réduire les quantités de carbone générées par personne et par an il s'agit de réfléchir aux actions que nous pouvons entreprendre individuellement et au niveau du gouvernement. Nous présentons dans cette fiche plusieurs de ces actions et de ces solutions.

Réduire le chauffage

Le chauffage est le poste de consommation d'énergie le plus important d'un ménage moyen. Les kWh de gaz, de fioul ou d'électricité coûtent respectivement 0,07, 0,09 ou 0,18€. Moins de kWh consommés, ce sont moins d'Euros dépensés! Il est en général recommandé de chauffer les pièces à vivre à 19°C et les chambres à 17°C pour un confort optimal. Pourquoi donc ne pas baisser notre thermostat de quelques degrés, quitte à rajouter un pull ?

Réfléchir à l'utilisation de nos appareils électriques



Pour l'ensemble des appareils domestiques, l'utilisation est souvent le poste le plus important. (Source : Base Carbone Ademe)

Débrancher les appareils en veille, dégivrer le réfrigérateur et lave-vaisselle en mode "éco"... sont des actions qui relèvent du bon sens puisque l'électricité consommée pour les appareils représente environ 15% de la consommation d'énergie d'un ménage moyen.

Réfléchir à la conception des appareils électroménagers

Produire des appareils électroménagers et d'éclairage peu consommateurs d'énergie peut conduire jusqu'à une réduction de 50% de leur consommation énergétique moyenne.

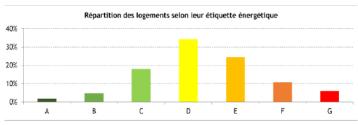
Privilégier la collocation

C'est sûr qu'un logement habité par deux personnes, aura une empreinte carbone par habitant plus faible que s'il était habité par une personne. Mais la collocation peut être perçue comme une perte de confort énorme.

Il s'agit de réduire son espace de vie, ce qui nécessite des compromis. Et dans des cas considérés comme impossible par exemple ceux qui habitent à Paris dans des appartements minuscules.

Rénover les logements

Pour atteindre 90% des logements en classe énergétique A. La figure ci-dessous présente la répartition des logements selon leur étiquette énergétique.



La moyenne est actuellement d'environ 250 kwhep/m2/an (classe D), soit 170kwh/m2/an (Sources : Statistiques Développement durable, INSEE).

Conclusion

Réfléchir quotidiennement à la consommation d'énergie de notre logement n'est pas immédiat pour la plupart d'entre nous et pourtant les impacts du secteur résidentiels sur le climat sont grands, tous comme les potentiels impacts économiques.

Maitriser la température de notre logement, acheter des appareils électroménagers qui consomment moins, les débrancher lorsqu'ils ne sont pas en fonctionnement, remplacer nos appareils trop vieux qui consomment trop représente un nouveau défi que nous devons relever en plus du changement collectif amorcé par le gouvernement pour la rénovation des logements. Mais d'autres efforts et d'autres idées doivent encore émerger pour répondre à cet enjeu croissant.

La plupart des logements sont en classe D ou E. Actuellement, 10% des ménages sont en situation de précarité énergétique. Une telle transition permettrait de répondre à cet enjeu sur le long terme.

Remplacer les chaudières au fioul

L'objectif serait de les remplacer par des pompes à chaleur pour atteindre l'objectif de zéro chaudière à fioul d'ici à 2030. L'état peut proposer des aides pour remplacer les anciennes chaudières et faire baisser la facture d'énergie des foyers.